



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 44219

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les incidents réguliers enregistrés sur le site nucléaire de Fukushima-Daïchi. L'accident dont a été victime la centrale le 11 mars 2011 suite au tsunami qui s'est abattu sur les côtes japonaises est le plus grave depuis l'explosion de la centrale de Tchernobyl en 1986. Quatre des 6 réacteurs ont été endommagés à des degrés divers, se traduisant par le relâchement massif de particules radioactives dans l'entourage immédiat du site et la délimitation d'une zone interdite. Depuis cette catastrophe, les employés de la compagnie gestionnaire Tepco et de ses sous-traitants œuvrent quotidiennement pour stabiliser la situation et limiter au maximum les rejets dans l'environnement, malgré les répercussions de ces interventions sur leur santé. La fragilité des installations et le taux de radioactivité aux abords de la centrale compliquent la tâche du personnel. De nombreux incidents sont relevés régulièrement. C'est ainsi qu'une nouvelle fuite radioactive a été découverte sur un des multiples réservoirs servant à stocker l'eau d'arrosage utilisée pour le refroidissement des réacteurs. La communauté internationale s'inquiète logiquement de ces faiblesses puisque l'écoulement des eaux s'achève dans l'océan Pacifique, contaminant les ressources halieutiques et menaçant la biodiversité. La gestion d'une telle crise semble hors de portée d'un acteur unique, au vu des moyens humains et matériels nécessaires. Il souhaite ainsi connaître la position de la France dans ce dossier et notamment les opérations qu'elle mène en lien avec le reste de la communauté internationale pour soutenir l'État japonais face à ce désastre singulier.

Texte de la réponse

La France suit avec une grande attention l'évolution de la situation sur le site de la centrale nucléaire de Fukushima, endommagé par le raz-de-marée du 11 mars 2011. Depuis cet accident, la France soutient, avec l'ensemble de la communauté internationale, les efforts du Japon dans la gestion des conséquences de cette catastrophe. La France a des contacts réguliers sur ce sujet avec les autorités japonaises, notamment dans le cadre du comité nucléaire franco-japonais, créé en octobre 2011 à l'initiative de nos deux gouvernements, quelques mois après l'accident. Elle participe également activement aux efforts de l'agence internationale pour l'énergie atomique, qui apporte un soutien important aux autorités japonaises, notamment dans les domaines de la décontamination, du démantèlement et de l'assainissement. Les acteurs français du nucléaire, tant institutionnels qu'industriels, sont également mobilisés. L'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) effectue une évaluation régulière de la situation. Areva et EDF disposent d'un savoir-faire technique dans les domaines du traitement des eaux contaminées et des déchets ainsi que du démantèlement, qui est proposé en soutien et en partenariat avec les acteurs japonais. Le CEA contribue également activement aux travaux dans ce domaine, par exemple dans le cadre des « appels à idées » organisés sur le traitement des eaux contaminées. L'autorité de sûreté nucléaire maintient et développe des liens avec la nouvelle autorité japonaise de régulation, qui a élaboré une réglementation renforcée dans le domaine de la sûreté des réacteurs. Le soutien de la France aux efforts du Japon dans la gestion des conséquences de cet accident s'inscrit dans le cadre d'une vision commune et responsable de l'énergie nucléaire, qui passe par l'application des standards de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires les plus élevés.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44219

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12458

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13445